



MÉMO prêt de joueurs

Été 2016

En raison de son bassin de joueurs grandissant le club de soccer de Bois-des-Filion fait face à plusieurs demandes de prêt de joueurs entre les différentes équipes du club. Par souci de transparence et afin d'améliorer le processus le club de soccer de Bois-des-Filion mets donc en place la politique de prêt de joueur suivante.

Dans la mesure du possible, les conditions suivantes doivent être remplies.

1. L'entraîneur demandant des joueurs doit faire la preuve qu'il a un effectif réduit de façon considérable pour le match en question. Aucune demande ne sera acceptée si l'effectif n'est pas significativement réduit.
2. La demande doit être faite au directeur de catégorie, sans spécifier de joueur particulier, mais bien un besoin (Ex: besoin d'un défenseur, d'un milieu latéral, etc.). L'entraîneur de l'équipe qui se fait demander des joueurs choisira le ou les joueurs apte(s) et méritants (s) à aller remplacer dans l'équipe demandant des joueurs.
3. La demande doit être faite dans un délai raisonnable et le directeur technique responsable de catégorie doit en être mis au courant par courriel et copie conforme aux deux entraîneurs concernés.

Les cas litigieux seront alors tranchés par le directeur technique, responsable de la dite catégorie.

Les différents points sur lesquels le directeur de catégorie appuiera son jugement seront:

- Composition de l'effectif (nombre de joueurs présents).
- Catégorie de l'équipe demanderesse et de l'équipe prêtant les joueurs.
- Nombre de demandes déjà présentées.
- Activités des deux équipes concernées (ex: est-ce que les deux équipes jouent en même temps?)
- N'impacte pas un match de l'équipe du joueur (demeure la priorité).
- S'il y a plusieurs demandes, l'équipe la plus haute en niveau doit être comblée en premier dû aux charges encourues.

NB: Le masculin est utilisé par souci d'allègement du texte, mais cette politique s'applique aux équipes masculines et féminines du club de soccer de Bois-des-Filion.